

# COMMUNE DE DIGES

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2020

Date de convocation 8/09/2020

L'An Deux Mille vingt, le **17 septembre**, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune de DIGES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la mairie sous la Présidence de **M. Jean-Luc VANDAELE, Maire.**

### ETAIENT PRESENTS :

Mme Sandrine LEPRÉ, M. Jean-Jacques GERMAIN, Mme Christiane MAUPRONT,  
M. Frédéric BLIN, Adjoints.

M. Yves LE BOULBIN, M. Michel NADIN, Mme Martine VOIRIN, Mme Sonia COGNIAUX,  
M. Sébastien GUILLOT, Mme Céline ZIEJZDZALKA, Mme Julie BARBIER,  
M. Julien ARNAUD, M. Thomas DE BIE.

Absents excusés : Mme Dominique BOUVIER pouvoir à M. Jean-Luc VANDAELE

Secrétaire de séance : Mme Céline ZIEJZDZALKA

### ORDRE DU JOUR :

- 1- Budgets 2020 : décisions modificatives
- 2- Communauté de communes Puisaye-Forterre : avenant n°2 à la convention voirie
- 3- Communauté de communes Puisaye-Forterre : désignation des membres de la CLECT
- 4- Certification d'Economies d'Energies CEE : convention avec le SDEY
- 5- Rénovation éclairage public : proposition SDEY
- 6- Point sur travaux en cours
- 7- Projet d'un Eco-Hameau et PLUi
- 8- Comptes-rendus des commissions
- 9- Questions diverses

☞ **Après lecture du procès-verbal des séances du 25 juin et 10 juillet 2020, Les conseillers municipaux l'approuvent à l'unanimité et le signent.**

### **1- VOTE DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGETS 2020 :**

Suite aux contrôles budgétaires, il convient de corriger les lignes budgétaires suivantes :

#### **D.2020/27**

**Budget principal :**

**Section d'investissement**

Opération d'ordre du chapitre 041

**Décision modificative** : Virement par diminution de l'article 2132 opération 1036 (rénovation énergétique de 7 logements) de **45 000 €** et augmentation de l'article 2132-041 (opération patrimoniale) hors opération.

**Vote pour** : **15 voix**

**Vote contre** : **0 voix**

**Abstention** : **0 voix**

**Dont vote par procuration** : **1 voix**

## **D.2020/28**

**Budget annexe assainissement :**

**Les reprises de résultats**

**37 236,66** en recettes de fonctionnement article **002 RF** et

**315,98** en recettes d'investissement article **001 RI**

Ont été saisies par erreur en opération d'ordre alors qu'il s'agit **d'opérations réelles**, la maquette budgétaire devra donc être rectifiée en conséquence.

**Vote pour** : 15 voix

**Vote contre** : 0 voix

**Abstention** : 0 voix

**Dont vote par procuration** : 1 voix

## **2- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PUISAYE-FORTERRE – CONVENTION SERVICE COMMUN VOIRIE AVENANT N°2**

### **D.2020/29**

Dans le cadre d'une évolution de la compétence « voirie » au regard de la loi NOTRe, le conseil communautaire du 13 septembre 2018 a accepté à l'unanimité la mise en place d'un service commun « entretien de la voirie » pour ses communes membres.

Considérant la nécessité de préciser que la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre intervient comme mandataire des communes pour les représenter dans le cadre de la convention d'adhésion au marché de voirie.

Après avoir entendu l'exposé du chargé de la voirie, sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération.

**Vote pour** : 15 voix

**Vote contre** : 0 voix

**Abstention** : 0 voix

**Dont vote par procuration** : 1 voix

## **3- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PUISAYE-FORTERRE – DÉSIGNATION MEMBRES DE LA CLECT**

### **D.2020/30**

Sont désignés :

Jean-Luc VANDAELE	Titulaire
Thomas DE BIE	Suppléant

**Vote pour** : 15 voix

**Vote contre** : 0 voix

**Abstention** : 0 voix

**Dont vote par procuration** : 1 voix

## 4- CERTIFICATION D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE CEE : CONVENTION AVEC LE SDEY

### D.2020/31

Le Maire donne lecture au Conseil municipal de la proposition du SDEY, Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne, consistant à lui confier la gestion des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune, afin de les regrouper sur l'ensemble du département.

La loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a posé les fondements du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergies dont les ventes sont supérieures à un seuil défini par décret en Conseil d'Etat. Cette obligation est fixée par périodes pluriannuelles (généralement trois à quatre ans).

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018 a marqué le début de la 4<sup>ème</sup> période pluriannuelle d'obligations de CEE fixées par l'Etat depuis le début du dispositif.

Compte tenu de la complexité de l'instruction (pièces justificatives des fournisseurs et attestation à fournir pour lutter contre les doubles comptes), il est proposé comme le prévoit les textes de regrouper les opérations conduites par les collectivités locales icaunaises en vue d'atteindre le seuil minimal au sein d'une démarche collective.

A cet effet, le SDEY propose à ses adhérents de mutualiser l'obtention des CEE, de les valoriser ensuite auprès d'un ou plusieurs obligés ou de les mettre à la vente sur la plate-forme d'échanges des CEE.

Le reversement auprès de la collectivité aura lieu dès revente des CEE. Le SDEY valorise les CEE aux collectivités à hauteur de soixante-dix pourcent (70%) du montant de la vente. Les trente pourcent (30%) restants sont conservés par le SDEY pour couvrir ses frais de gestion.

Les avantages de cette démarche pour les collectivités :

- ✓ L'assurance d'une recette selon la qualité des opérations réalisées et la transmission des pièces justificatives,
- ✓ La prise en charge des contraintes liées au dépôt des dossiers par le SDEY et de leur instruction auprès du Pôle National.

Cette convention pluriannuelle, à établir entre le SDEY et la commune, définit les attributions des parties et décrit les différentes procédures utilisables.

**Vu** le projet de convention de mutualisation des certificats d'économies d'énergie établie entre le SDEY et la **Commune de Diges**,

**Vu** la délibération du Comité Syndical du SDEY n°47-2016 en date du 28 juin 2016 portant règlement financier,

**Vu** la délibération du Comité Syndical du SDEY n°81-2016 en date du 12 décembre 2016 autorisant le président du SDEY à signer les conventions,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à cette opération,
- ✓ **DESIGNE** un élu « référent » de la collectivité, qui sera l'interlocuteur privilégié du SDEY pour le suivi d'exécution de cette mission.

**Vote pour** : **15 voix**  
**Vote contre** : **0 voix**  
**Abstention** : **0 voix**  
**Dont vote par procuration** : **1 voix**

## 5- RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC : proposition SDEY

Le maire fait part au conseil municipal d'une proposition de travaux de rénovation globale de l'éclairage public avec télégestion et de leur financement.

Les travaux porteraient sur 223 luminaires, 2 projecteurs, 4 bornes ainsi que 37 armoires de commandes. Une convention pourrait être établie, définissant les conditions d'étude, de réalisation, de financement des travaux d'éclairage public « rénovation globale avec télégestion » réalisés par le SDEY pour la commune de Diges.

Le montant total des travaux a été chiffré à **287 849,53€ TTC** (239 874,61€ HT)

Financement du SDEY 70% soit 167 912,23€

Part communale 30% soit 71 962,38€

TVA récupérée par le SDEY 47 974,92€

Les travaux seraient réalisés par le groupement d'entreprises adjudicataire du SDEY.

Pas de coût de maintenance pour la commune pendant 5 ans.

Un calcul précis doit être réalisé, afin de :

- connaître l'économie réelle, baisse de consommation d'électricité, absence de frais de maintenance pendant 5 ans, durée de vie des installations
- évaluer la durée de retour sur investissement

## 6- POINT SUR TRAVAUX EN COURS

Réalisations :

- ✓ **Busage** : le fossé a été busé en face l'école, du trottoir à l'entrée de champs.
- ✓ **Lavoirs** : nettoyage des lavoirs et remise en eau (débouchage) lavoir de Bécard (route des Cognats) et lavoir des Fritons.
- ✓ **Voirie : enduits d'usure programme 2020** : l'entreprise la COLAS devrait réaliser les travaux fin septembre.

À faire :

- ✓ Enduits muret aire de jeux enfants
- ✓ Enduits mur entre parking de la Poste et locaux techniques communaux
- ✓ Travaux de toitures, démontage éventuel cheminées
- ✓ Revoir sécurité entrées Bourg

**Signalé** : mauvais état de la route D404, contacter le conseil départemental.

## 7- PROJET ÉCO-HAMEAU

Dans le PLUi, 2 zones ont été définies pour l'aménagement de lotissements.

Un lotisseur spécialisé dans la conception et la réalisation d'ECO-Hameaux propose un projet d'aménagement d'un lotissement d'une quarantaine de logements.

Des contraintes seront à respecter, implantations des maisons, matériaux, voirie, assainissement, nombre de maisons, superficie des terrains, périmètre Monument Historique avec avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le lotisseur propose de rétrocéder à l'euro symbolique les infrastructures de voirie et assainissement semi-collectif à la commune à leur achèvement. Il souhaite l'exonération des taxes d'aménagement pour la part communale pour une durée de 10 ans.

Une demande de permis d'aménager devrait être déposée en octobre, et sera ensuite instruite par le service ADS de la communauté de communes de Puisaye-Forterre.

Le lotisseur viendra présenter le projet au conseil municipal.

Une réunion publique est également prévue.

La commission d'urbanisme communale devra examiner le projet rapidement.

## 8- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

- ✓ **Commission culture et patrimoine :**
  - **LAVOIRS** : un état des lieux des lavoirs communaux a été établi par la commission, avec repérage des travaux à réaliser. Un dépliant avec une cartographie des sites, photos et circuit pourrait être mis en place. De même, des animations sur ce thème pourraient être organisées, notamment pour les journées du patrimoine.
  - **JOURNÉES DU PATRIMOINE** : dans la cadre des journées du patrimoine 2020, un concert de la chorale La Lacadencia aura lieu à 16h, à l'issue, un pot sera organisé par la municipalité.
  
- ✓ **Commission « DIGEOIS »** : dans la nouvelle version de septembre 2020, plus d'informations municipales

## 9- QUESTIONS DIVERSES

### 1/ Demande subvention Club VTT course 12 septembre :

#### D.2020/32

La course semi-nocturne du 12 septembre s'est bien déroulée, avec 60 participants, le nettoyage du bois a été réalisé sur le parcours.

La municipalité a fait don de 4 coupes.

32 enfants participent à l'activité VTT le mercredi.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour attribuer une subvention de **300€** au club VTT.

### 2/ Règlement intérieur conseil municipal :

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

### 3/ Référent randonnée CCPF : M. Yves LE BOULBIN se porte volontaire

### 4/ Commission intercommunale des impôts directs (CIID) : le conseil municipal propose Messieurs Michel NADIN et Frédéric BLIN.

### 5/ EPAGE du Bassin du Loing – désignation des délégués aux comités de Bassin :

Son désignés :

Yves LE BOULBIN	Titulaire
Jean-Jacques GERMAIN	Suppléant

### 6/ Service ADS CCPF groupe de travail :

Michel NADIN	Titulaire
Frédéric BLIN	Suppléant

### 7/ Rentrée scolaire 2020/2021 : dans le cadre du protocole sanitaire, à la cantine, les enfants ont été regroupés par classes.